

# **RATP : Madame Vallaud-Belkacem, vous devez aider les salariées menacées par les islamistes**

Madame la Ministre,

Récemment s'est tenue dans toute la France la Semaine de lutte contre les violences faites aux femmes. Votre mission comporte notamment la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes, l'obligation de faire respecter le droit des femmes et de veiller au respect de l'égalité hommes-femmes dans le milieu professionnel.

Une vidéo You Tube, que vous n'ignorez pas, circule sur Internet montrant la souffrance de certaines femmes dans leur cadre professionnel, en l'occurrence le témoignage de femmes chauffeurs-machinistes de bus RATP dénonçant le harcèlement moral dont elles sont victimes de la part de certains de leurs collègues musulmans (insultes, refus de toute communication, refus de conduire un bus après une femme...).

Il s'agit, de la part de ces collègues musulmans agissant au nom de règles de la loi islamique, d'un déni de la personne humaine, d'actes de discrimination à l'égard de femmes, de non-respect des droits de l'homme (et de la femme, bien sûr), de tentative de mise en place d'une forme de ségrégation à l'intérieur de l'entreprise. C'est tout à fait intolérable.

Vous avez fait un certain nombre de déclarations :

– « *La prostitution est une violence faite aux femmes* ». Vous conviendrez que ces chauffeurs de bus musulmans de la RATP, qui veulent imposer leur loi islamique à leurs collègues femmes, ne sont pas moins répréhensibles aux yeux de la loi

que les proxénètes.

– « *La laïcité, ce n'est pas une laïcité d'exclusion, c'est une condition du Vivre ensemble, c'est un principe de neutralité à l'égard des croyances comme des non-croyances* ». En ce qui concerne le Vivre ensemble, M. Alain TOURAINE déclarait : « *Pour vivre ensemble, nous devons respecter un code de bonne conduite, les règles du jeu social. C'est à partir de l'effort d'un individu pour devenir un Sujet que doit être construite une conception de vie sociale ; cela passe par la transformation de l'individu en Sujet, ce qui n'est possible qu'à travers la reconnaissance de l'Autre. Vivre ensemble ne va pas de soi, cela s'apprend et revêt un certain nombre de principes : promouvoir des valeurs, développer la solidarité, former à la citoyenneté, respecter les cultures, apprendre à chacun à reconnaître en l'Autre la même liberté qu'en Soi-même...* ».

Ces chauffeurs de bus musulmans vous semblent-ils « reconnaître l'Autre », respecter les « valeurs » de la République (la France n'est pas une république islamique), se comporter en « citoyens de la République » ?

– « *Il faut distinguer porter des signes religieux dans l'espace public et dans le service public ( ???????). Les signes religieux sont autorisés dans l'espace public ( ??????), sauf lorsqu'il apparaît que cette tenue est de nature à porter atteinte soit à l'ordre public, soit à la dignité des personnes* ».

Je vous rappelle que, dans son esprit, la loi du 9 décembre 1905 interdit tout signe religieux dans l'espace public (art. 28 : « Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit... »). D'ailleurs, la loi d'interdiction du port du voile intégral dans l'espace public est venue le confirmer.

En ce qui concerne le cadre professionnel, et dans notre cas le service public de la RATP, que rappelle l'avis du 01/09/2011 du Haut Conseil à l'Intégration « Expression religieuse et laïcité dans l'entreprise » ?

*« L'émergence de la visibilité religieuse...peut parfois conduire à entraver le fonctionnement de l'entreprise en même temps qu'elle tend à inscrire une dimension communautaire dans sa gestion. L'absence de manifestations de l'expression religieuse, qu'il s'agisse de pratiques ou de signes ostensibles, est fortement recommandée ».*

Vous conviendrez qu'à la RATP l'imposition de règles de la loi islamique par des musulmans à des non-croyants ou des croyants d'une autre religion est inadmissible.

Votre collègue, Monsieur Manuel VALLS, Ministre de l'Intérieur chargé des cultes, a fait les déclarations suivantes :

– *« La laïcité est un principe avec lequel on ne transige pas ».*

– lors de l'inauguration de la mosquée de Strasbourg, il avait lancé un avertissement *« aux partisans de l'obscurantisme, aux intégristes, ceux qui veulent s'en prendre à nos valeurs et à nos institutions, ceux qui nient les droits de la femme ; ceux-là n'ont pas leur place dans la République ».* Le message est clair et fort.

Vous-même, lors de la promulgation de la Loi sur le harcèlement sexuel le 06/08/2012, avez déclaré :

– *« Les failles des précédents textes ne sont plus. La loi, désormais, protège véritablement les victimes de harcèlement sexuel ».* Le message est clair et fort.

Madame la Ministre, il est de votre devoir, c'est votre mission, de faire cesser le harcèlement dont sont victimes ces femmes chauffeurs de bus RATP, de répondre au désespoir et à

la détresse de ces femmes méprisées, de mettre fin aux comportements indignes de certains de leurs collègues masculins, qui se définissent comme religieux même au travail.

Depuis la publication de la vidéo, certaines femmes ont reçu des menaces de mort téléphoniques à leur domicile. Ces salariées viennent travailler la peur au ventre, craignant une agression verbale, voire physique. Telle une police religieuse, les plus fanatiques des chauffeurs masculins traquent les « coupables », les intimident, les menacent ouvertement.

La Direction de la RATP niera-t-elle, une fois encore, les faits pour acheter la paix sociale ? Osera-t-elle s'appuyer sur de courageux témoignages pour prendre, enfin, ses responsabilités, quitte à aller au conflit, en virant des dizaines d'islamistes qui pourrissent le climat de l'entreprise ? Dans ce cas, recevrait-elle le soutien du Gouvernement ?

Madame la Ministre, vous êtes la Ministre des droits de la femme, vous avez fait des déclarations sans équivoque, vous devez agir.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.